

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

Compte-rendu administratif et financier de l'exercice 1964

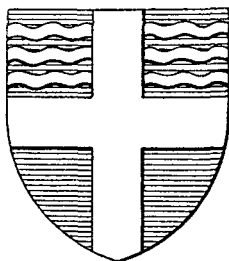
Période du 1^{er} juin 1964 au 31 mai 1965

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



1965

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 8.00 à 12.00 h. et de 14.00 à 18.00 h. sauf le samedi.

Compte de chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphone : 55 10 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle Marianne Beck, infirmière. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à midi.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste Permanent No 18.

Etat-Major : Cap. R. Ramseyer Téléphone 55 22 03

Plt. G. Alessi Téléphone 55 16 53

Lt. P. Marcuard Téléphone 55 13 67

Lt. Ch. Wicht Téléphone 55 27 52

Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

Horaire des levées :

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

Hameaux : le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

Compte-rendu administratif et financier de l'exercice 1964

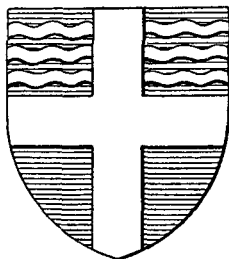
Période du 1^{er} juin 1964 au 31 mai 1965

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



1 9 6 5

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 28 avril 1963

| <i>Parti Libéral :</i> | <i>Entrée au Conseil en :</i> |
|--|-------------------------------|
| MM. Chevallier, François | 1963 |
| Golay, Edouard | 1943 et 1955 |
| Martin, Jean-Claude | 1965 |
| <i>Parti Radical :</i> | |
| MM. Borner, Walter | 1955 |
| Cordier, Henri | 1955 |
| Courtois, René | 1951 |
| Herbez, Marcel | 1963 |
| Jacot, Marcel | 1959 |
| May, Samuel | 1963 |
| Mettaz, Ferdinand | 1959 |
| Nicollin, Albert | 1959 |
| <i>Parti Indépendant Chrétien-Social :</i> | |
| MM. Alessi, Serge | 1963 |
| Bapst, François | 1963 |
| Estier, André | 1963 |
| Lehmann, Claude | 1959 |
| Piccot, Robert | 1953 |
| Wicht, Pierre | 1955 |
| <i>Parti Socialiste :</i> | |
| M. Rosselet, Charles | 1963 |
| <i>Entente Communale Ouvrière :</i> | |
| M. Chollet, Alphonse | 1935 et 1947 |

BUREAU DU CONSEIL

pour la période 1964-1965 :

| | |
|------------------|-------------------|
| Président : | M. Pierre Wicht |
| Vice-président : | M. René Courtois |
| Secrétaire : | M. Marcel Lacroix |

COMPOSITION DES COMMISSIONS

1. *Commission des Finances* : MM. Golay, président ; Chollet, Estier, Herbez, May, Nicollin, Robert Piccot et Rosselet.
2. *Commission des Bâtiments* : MM. Lehmann, président ; Alessi, Borner, Chevallier, Chollet, Jacot et Rosselet.
3. *Commission des Travaux* : MM. Mettaz, président ; Bapst, Chollet, Cordier, Courtois, Rosselet et Wicht.

4. *Commission de construction du groupe scolaire « Adrien-Lachenal »*: MM. Bölsterli, président; Piccot et Genequand, cons. administratifs; Chollet, Mettaz, Rosselet et Wicht.
5. *Commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix*: MM. E. Bölsterli, maire; N. Genequand et L. Piccot, conseillers administratifs; Chevallier, Chollet, Estier, May et Rosselet.
6. *Fondation du Bourg de Versoix*: (sous-commission) MM. Bölsterli, vice-président; Piccot, Genequand, cons. administratifs; Chollet et Golay.
7. *Commission taxatrice*: MM. Bölsterli, président; Bianchetti, Mme Gabus, MM. Genequand, Guex, Lacroix et L. Piccot.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 24 et 26 mai 1963

MM. Bölsterli, Emile
 Piccot, Lucien
 † Ramseyer, Henri, remplacé par M.
 Noël Genequand, dès le 14 mars 1965

Répartition des fonctions administratives :

M. Emile Bölsterli: Finances - Etat civil - Autorisations de construire et urbanisme - Questions sociales - Affaires militaires - Régie du Cimetière - Service du feu - Fondation du Bourg de Versoix.

M. Lucien Piccot: Travaux - Routes - Eclairage public - Signalisation - Service de la Voirie et assainissement - Entretien du cimetière - Plage - Sports - Stade - Terrains de jeu - Remaniement parcellaire.

M. Noël Genequand: Bâtiments - Ecoles - Bibliothèque - Agriculture - Forêts - Manifestations communales - Matériel de fête - Police et circulation - Protection civile.

Le président du Conseil administratif, élu pour un an, assume simultanément la fonction de Maire et la responsabilité du secrétariat communal.

Le secrétariat du Conseil administratif est assuré par M. Marcel Lacroix, secrétaire communal, à qui incombe la responsabilité de l'office de l'Etat civil.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1964

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La vie d'une communauté est semblable à celle d'un homme, riche en lumières et en ombres, mais toujours tournée vers l'espérance. Pour notre Commune, l'exercice qui vient de s'écouler a été fertile en peines et en joies.

Voici, esquissés à grands traits, les principaux événements que nous avons vécus, dont les plus marquants seront développés dans ce rapport :

- 30 et 31 mai 1964 :* Versoix fête avec ferveur le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.
- 8 juin 1964 :* Journée genevoise à l'Exposition nationale à Lausanne.
- 28 juin 1964 :* Cérémonie de distribution des prix dans la nouvelle salle communale du groupe scolaire Adrien Lachenal.
- 1^{er} août 1964 :* Célébration de la fondation de la Confédération suisse.
- 25 septembre 1964 :* Hospitalisation de M. Marcel Lacroix, notre dévoué secrétaire communal.
- 3 octobre 1964 :* Inauguration officielle du nouveau groupe scolaire Adrien Lachenal.
- 25 janvier 1965 :* Décès subit de notre cher et regretté collègue et ami, M. Henri Ramseyer, Conseiller administratif.
- 14 mars 1965 :* M. Noël Genequand est élu Conseiller administratif en remplacement de M. Henri Ramseyer.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président et Messieurs, il s'agit d'événements « extérieurs » à l'administration proprement dite de notre Commune qui fait l'objet du présent rapport, mais qui ont cependant marqué fortement la vie de notre communauté versoisienne.

Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au début de ce rapport, nous adressons une pensée émue et reconnaissante à notre cher et regretté collègue et ami, M. Henri Ramseyer, Conseiller administratif, décédé brutalement le 25 janvier 1965.

Lorsque, en fin de matinée de ce lundi 25 janvier, la triste nouvelle circula dans le village, on ne voulut pas y croire tout d'abord. En effet, il nous semblait impossible que cet homme plein d'allant, l'image même de la vie, pût être fauché soudainement. Hélas ! il fallut se rendre à la triste évidence. Henri Ramseyer n'était plus... Il est mort debout, en pleine activité, comme il l'avait souhaité. Et tous ceux qui ont connu cet homme de valeur, qui l'ont apprécié et l'ont aimé, ont été plongés dans la consternation et dans la tristesse.

Henri Ramseyer était un véritable enfant de Versoix, profondément attaché à sa terre, à son pays. Citoyen exemplaire, il a servi sa commune de tout son cœur, avec un dévouement inlassable, avec enthousiasme, voire avec impétuosité.

Organisateur incomparable, travailleur acharné, homme intègre, Henri Ramseyer mit ses belles qualités au service de notre communauté.

Elu conseiller municipal en 1947, adjoint en 1959, conseiller administratif et maire en 1963, il se révéla un magistrat de grande classe à qui Versoix doit de remarquables réalisations.

Foncièrement bon, Henri Ramseyer parlait de l'adversaire sans haine, mais aussi sans faiblesse. Avec son éloquence vibrante, il réussissait toujours à convaincre ses auditeurs, à les gagner à la cause qu'il défendait.

Homme de cœur, il était toujours prêt à s'employer pour quiconque venait lui demander aide et conseil.

Son départ brutal, inattendu, plonge ses collaborateurs et ses amis dans un profond désarroi. Et la Commune entière pleure la mort de cet homme d'élite. Elle ressentira vivement la perte de cet animateur, de ce chef qui, malgré ses exigences, avait su se faire aimer de chacun.

Les obsèques de M. Ramseyer eurent lieu le 27 janvier 1965, au milieu d'un concours de population inhabituel. En effet, tous ceux qui connaissaient et aimaient Henri Ramseyer avaient tenu à lui rendre un dernier et émouvant hommage. Il ne fallut pas moins de cinq landaux pour transporter au cimetière l'avalanche de fleurs et les nombreuses et superbes couronnes, témoignages de l'affection et de l'estime de chacun pour Henri Ramseyer.

Le service funèbre fut célébré au Temple de Versoix par MM. les pasteurs Boris Decorvet et Etienne de Peyer. M. Jean Treina, président du Conseil d'Etat et Conseiller d'Etat chargé du Département de la Prévoyance sociale, ainsi que M. Charles Duchemin, président du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, prirent la parole au nom des autorités cantonales.

Au cimetière, à tour de rôle, M. E. Bölsterli, maire de la Commune, M. Ch. Berner, président du parti radical genevois, M. Ferdinand Mettaz, Conseiller municipal et représentant de l'Association radicale de Versoix, M. Pierre Wicht, président du Conseil municipal et porte-parole des sociétés locales, retracèrent l'activité féconde de notre cher disparu.

Nous réitérons ici l'expression de notre vive sympathie à la famille de M. Henri Ramseyer, particulièrement à son épouse, à ses fils et à sa maman.

Quant à toi, cher Henri, ton souvenir et ton exemple demeureront dans nos mémoires.

Personnel communal

Atteint subitement dans sa santé, notre dévoué secrétaire, M. Marcel Lacroix, a dû être transporté d'urgence à l'Hôpital cantonal, le 25 septembre, où il est resté cinq semaines. Grâce à des soins attentifs, il a pu reprendre son activité à la Mairie. Nous sommes heureux de constater qu'il a retrouvé son allant et nous espérons vivement que, moyennant quelques précautions, tout rentrera définitivement dans l'ordre. Nous formons des vœux sincères pour son complet rétablissement.

Durant son absence, c'est M^{lle} Denise Rosé qui a assumé la lourde tâche du secrétariat de la Mairie, des séances du Conseil administratif et de celles du Conseil municipal. Elle s'est très bien acquittée de cette tâche difficile et nous lui exprimons ici notre sincère reconnaissance pour son obligeante collaboration.

Afin de décharger M. M. Lacroix et M^{lle} Rosé des tâches toujours plus importantes qui leur incombent, le Conseil administratif avait engagé M. Jean-Pierre Marquis en qualité de secrétaire-adjoint. Cependant, M. Marquis, qui devait commencer son activité à la Mairie le lundi 1^{er} mars, nous a informés, le samedi 27 février, qu'il se désistait.

Le Conseil administratif a décidé d'engager très prochainement un employé comptable en vue de compléter l'équipe de notre secrétariat communal.

Le 1^{er} août 1964, nous avons été heureux d'accueillir M. et M^{me} Pierre Ditzoff, responsables de l'entretien et de la surveillance de notre nouveau groupe scolaire Adrien Lachenal. Nous savons gré

à ces nouveaux collaborateurs de la conscience qu'ils mettent à l'accomplissement de leur tâche.

Quant à M^{me} Dora Bader, elle continue à s'occuper activement des locaux de la Mairie, de l'ancienne école — spécialement de la salle de gymnastique qui est utilisée tous les soirs par diverses sociétés locales —, du pavillon de l'avenue Deshusses et de l'école enfantine du Plateau de la gare.

Notre équipe de cantonniers, excellemment dirigée par M. William Guichard, nous donne entière satisfaction. Nous la félicitons du remarquable travail qu'elle accomplit. M. Henri Golaz prendra sa retraite à fin juin 1965, après 40 années de bons et loyaux services. D'ores et déjà nous exprimons à ce fidèle collaborateur notre sincère reconnaissance pour le travail qu'il a effectué durant sa longue carrière. En prévision de ce départ, le Conseil administratif a engagé à l'essai un jeune habitant de Versoix, M. Walter Greub, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue au sein du personnel communal.

Secrétariat

La salle d'étude jouxtant le secrétariat étant devenue disponible, nous l'avons aménagée en salle de séances du Conseil Municipal. Cela nous a permis de compléter l'équipement du secrétariat proprement dit, notamment par l'achat de deux nouveaux bureaux, d'une machine à photocopier Thermofax et d'un meuble pour le classement des fiches du contrôle de l'habitant.

La pose de nouveaux appareils téléphoniques complètera cette modernisation de notre Mairie.

Rappelons que dès le 1^{er} janvier 1965, afin de s'aligner sur l'horaire de l'Etat de Genève et des autres communes genevoises, le secrétariat de la Mairie est fermé le samedi matin.

Finances communales

L'an dernier, nous vous faisons part de notre désappointement en ce qui concernait le rendement du centime additionnel. Aussi, lors de la présentation du budget 1965, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de vous proposer d'augmenter de deux unités le nombre de nos centimes communaux. Ceux-ci se montent actuellement à 56, dont 50 pour la Commune et 6 pour l'Aide à la vieillesse.

Comme chaque année à fin février, le Département des Finances et Contributions nous a transmis la situation de notre commune au 31 décembre 1964.

Nous avons été heureux d'enregistrer une amélioration sensible des recettes fiscales due :

- à une plus-value du rendement du centime communal qui passe à Fr. 13.554,51 (valeur de perception) et à Fr. 14.371,43 (valeur de production).
- à un versement inespéré d'une taxe spéciale sur certains bénéfices immobiliers (Fr. 57.468,10).

C'est pourquoi, en dépit de nos craintes, nous pouvons vous annoncer un bénéfice de Fr. 49.644,60 pour l'exercice 1964, et ce malgré Fr. 160.295,— de crédits supplémentaires dont nous vous rappelons ci-après le détail :

| | | |
|--|-----|-----------|
| Assurance contre l'incendie | Fr. | 1.850,— |
| Frais de bureau | » | 120,— |
| Salaire du personnel communal | » | 7.500,— |
| Sapeurs-pompiers | » | 1.650,— |
| Fourniture d'eau | » | 1.750,— |
| Bâtiments communaux | » | 10.200,— |
| Chauffage des bâtiments | » | 6.600,— |
| Eclairage des bâtiments | » | 1.150,— |
| Mobilier scolaire | » | 3.810,— |
| Bibliothèque communale | » | 4.150,— |
| Fête des écoles | » | 350,— |
| Téléphone, alarme, radio | » | 200,— |
| Amortissement de la dette | » | 4.360,— |
| Dépenses imprévues | » | 12.750,— |
| Frais pour l'état civil | » | 300,— |
| Assurances diverses et retraites | » | 240,— |
| Travaux | » | 103.315,— |

Signalons que nous avons obtenu une subvention de Fr. 1.630.000,— à titre de participation de l'Etat de Genève à la construction du groupe scolaire Adrien Lachenal. Nous exprimons ici notre sincère reconnaissance à nos autorités cantonales pour leur précieux appui et leur encouragement.

D'entente avec le Département des Finances, la vente de notre ancien bâtiment scolaire à l'Etat de Genève sera réglée ultérieurement.

Au 31 décembre 1964, notre dette communale s'élevait à Fr. 2.695.671,45 (voir détail des emprunts à la fin du présent rapport).

Le Fonds d'équipement communal a pris à sa charge, pour l'année 1965, les intérêts de l'emprunt de Fr. 2.000.000,— et de celui de Fr. 1.200.000,— contracté en 1964. Nous disons ici toute notre gratitude aux membres du comité qui gèrent ce fonds pour leur compréhension à l'égard de notre commune et nous osons espérer qu'ils renouvelleront leur geste pour 1966.

En conclusion, nous pouvons dire que notre situation financière est saine, à condition toutefois que notre commune

ne soit pas dans l'obligation de recourir trop rapidement à de nouveaux emprunts. Il faudra donc qu'elle se montre prudente en ce qui concerne l'ouverture de chantiers importants.

Achat de la propriété « Les Mugnets » à l'avenue Ad.-Lachenal

En vue de supprimer la « verrue » que constitue cette propriété dans nos terrains communaux et afin de réserver l'avenir (extension future éventuelle du groupe scolaire Adrien Lachenal), nous avons décidé d'acquérir la villa « Les Mugnets » pour le prix de Fr. 140.000,—. Cet achat a pu être réalisé en utilisant le solde du fonds Emile Bertrand. Nous adressons une pensée reconnaissante à ce généreux donateur et ami de notre commune.

Autorisations de construire et urbanisme

Les mesures fédérales prises pour lutter contre la surchauffe ont entraîné un ralentissement sensible des projets de construction. Néanmoins, en 1964, 111 logements nouveaux ont été construits, dont 7 seulement en villas. Le solde des appartements de Terra et Casa et les 60 logements de la S.I. La Scie (non compris dans le total de 111 ci-dessus) sont en voie d'occupation.

Quant à la S.I. le Grand Montfleury, elle mettra, vers fin juin, 130 appartements à disposition.

En dépit de ces nouveaux appartements, toutes les demandes émanant d'habitants de Versoix n'ont pu être entièrement satisfaites. Il manque encore des H.L.M. dans notre commune.

La requête en autorisation de construire qui avait été déposée par le bureau Gaillard pour la construction de plusieurs grands immeubles locatifs sur les anciennes parcelles Mussard et Fourcy n'a pas eu de suite pratique. Néanmoins, ce projet a été repris partiellement par MM. Hermès et Galeotto, architectes, qui se proposent de construire prochainement sur ces terrains 152 logements, la plupart des H.L.M., répartis dans quatre groupes d'immeubles.

Mandatés par l'Etat de Genève et dans le cadre de la Fondation du Bourg de Versoix, MM. Damay et Frey, architectes, ont été invités à revoir leur projet, d'entente avec le Conseil administratif de Versoix, pour la construction de deux immeubles-tours sur la parcelle dite du Molard, sur la rive droite de la Versoix.

Quant à la Commission de reconstruction du Bourg de Versoix, elle a multiplié ses séances, auxquelles participent régulièrement M. Gérard Châtelain, architecte, et M. Charles

Deshusses, conseiller financier. Elle vous présentera prochainement le résultat de ses démarches et de ses travaux, à savoir une étude complète pour la construction de deux immeubles (F. 1 et F. 2) sur l'emplacement du jardin de l'ancienne école enfantine, en bordure de la route de Suisse. La réalisation de ce projet — que nous souhaitons vivement — constituerait l'amorce de la reconstruction de notre Bourg selon le nouveau plan directeur.

Une requête qui a donné lieu à de nombreuses discussions fut celle présentée par M. Ch. Braillard, architecte, pour le déclassement de quelque 113.000 m² de terrain en Braille, en vue de la construction d'une cité satellite pour 4000 habitants. Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 mars, a confirmé le préavis négatif donné par le Conseil administratif et a rejeté ce projet en se fondant sur les raisons suivantes :

- le périmètre considéré se trouve entièrement en zone agricole,
- sa situation est excentrique par rapport au Bourg,
- le Conseil administratif a estimé que le plan des zones avait fait l'objet d'une étude attentive et minutieuse du Conseil municipal et du Grand Conseil et qu'il était inopportun de le modifier avant que les terrains déclassés soient utilisés,
- les considérations financières faisant l'objet d'une convention entre les propriétaires et les promoteurs de ce projet ont étonné le Conseil administratif. Elles prouvent que ces terrains ne seront pas à l'abri de spéculations.
- le prix moyen des logements annoncés, soit Fr. 950,— la pièce, est trop élevé,
- le Syndicat des typographes a été dûment averti, avant l'achat, que ces terrains ne pourraient pas être déclassés avant plusieurs années,
- renseignements pris auprès des S.I. et du Service de l'urbanisme, ce projet n'a pas été accepté pour le moment.

Questions sociales

Au cours de cet exercice, nous avons enregistré avec une vive reconnaissance plusieurs dons en faveur de notre fonds communal de bienfaisance.

Le repas des isolés, la distribution de colis de victuailles, la remise de bons de combustible, ont eu lieu comme par le passé, grâce entre autres à la générosité de deux de nos administrés à qui nous adressons ici nos très sincères remerciements.

Signalons la création par l'Hospice Général d'un bureau d'informations sociales ouvert tous les mercredis de 17 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal (à côté de la Mairie) Nous félicitons l'Hospice Général de cette heureuse initiative qui

permettra aux Versoisens intéressés d'obtenir tous renseignements d'ordre social qui pourraient leur être utiles.

Disons enfin notre reconnaissance à M^{lle} Marianne Beck, infirmière d'hygiène sociale, pour l'activité utile qu'elle déploie dans notre commune.

Service du feu

Au cours de cet exercice, notre Compagnie de sapeurs-pompiers n'a fort heureusement pas eu à intervenir pour de graves sinistres.

Notons cependant, à côté de nombreuses alertes pour feux de cheminée, extinctions de gadoues, etc., ses interventions rapides et efficaces lors des incendies suivants : dépôt Conti à Montfleury, dortoir des ouvriers situé dans l'ancienne loge du jardinier à Montfleury également, ancienne chapelle catholique du chemin Vandelle.

Nous tenons à remercier vivement les officiers, sous-officiers et sapeurs de notre service du feu de leur dévouement et de leur beau travail.

Au printemps 1965, le Capitaine Robert Ramseyer et son état-major ont organisé un cours spécial en vue de la formation de huit candidats sapeurs :

Blanchard François,
Falconnet André,
Levrat Laurent,
Meyer William,
Meylan André,
Quadri Georges,
Tesauri Jacques,
Vouga Michel.

Nous félicitons ces jeunes gens de leur esprit de service.

Signalons ici que l'Amicale des Sapeurs retraités de Versoix, présidée par le Plt. A. Alessi, se réunit régulièrement. Appuyée par le Conseil administratif, elle s'est préoccupée notamment de la sauvegarde des intérêts des sapeurs retraités en demandant que la contribution habituelle versée aux caisses de pension par les compagnies d'assurances incendie soit maintenue.

Nous avons été heureux d'apprendre que M. Ed. Steinmann, ancien commandant de la Compagnie de Versoix, a été appelé à la présidence de la Caisse de pension de l'arrondissement Rhône-Lac et le sapeur Samuel May, conseiller municipal, au poste de trésorier de cette caisse de pension.

Nous avons complété le matériel de notre compagnie par l'achat d'un Respirator, de vareuses imperméables. D'autre part, nous avons fait installer un quatrième groupe d'alarme téléphonique.

Etat civil et recensement

L'Office de l'Etat civil a enregistré en 1964 : 39 mariages et 13 décès. Il a transcrit 22 naissances, 18 mariages, 17 décès, a ouvert 22 feuillets au registre des familles dont 11 ensuite de naturalisation.

Le Bureau Cantonal de statistique indique pour notre commune une population de 4363 personnes à fin février 1965. Nous enregistrons donc une augmentation de 315 habitants en une année.

Quant au fichier de la population, confié à notre secrétariat, il est actuellement complètement à jour.

Chemins communaux

L'effort entrepris en 1963 pour l'amélioration de notre réseau routier s'est poursuivi avec la même intensité au cours de ce dernier exercice.

Le travail le plus important a consisté en l'élargissement du premier tronçon de l'avenue Adrien-Lachenal qui a été portée à la dimension prévue par le nouveau plan d'urbanisme.

Du même coup, la *partie inférieure du chemin Degallier* a été achevée et le *passage sous voies C.F.F.* a été prolongé côté Jura. Ainsi, depuis le début de septembre, les piétons ne sont plus obligés de traverser une chaussée où la circulation ne cesse d'augmenter. La sécurité des écoliers qui se rendent au nouveau groupe scolaire, en particulier, se trouve grandement renforcée.

Il nous a été possible de remettre en état, sans trop de frais, la partie supérieure du *chemin de Pont-Céard*. Nous avons engagé là un minimum de dépenses, étant donné le fait que le projet de construction d'un passage sous-voies semble devoir se réaliser assez prochainement.

La partie du *chemin Argand*, comprise entre la route de Suisse et celle de Sauvigny, avait souffert du passage de nombreux camions chargés de terre, en provenance de Montfleury ; insuffisamment fondés, les bords s'étaient « délités ». Il a été procédé à la remise en état indispensable.

Chaque année, nos cantonniers devaient consacrer de nombreuses heures de travail pour remettre en état deux *chemins secondaires de Sauvigny* qui n'étaient pas encore goudronnés. Ce genre de chaussée ne résistant plus à la circulation actuelle, il a été décidé de la recouvrir d'une couche d'aggloméré dense qui supprimera son entretien durant de longues années.

La rampe du *chemin de Villard* et celle du *Val de Travers* ont été traitées de la même manière ; ce dernier chemin a subi également une réfection sommaire.

La *ruelle du Lac*, dite de la Maison Papis, a également été remise en état.

Avenue de Richelien : Grâce aux travaux effectués dans le cadre du remaniement parcellaire nécessité par la traversée de l'autoroute, une solution a pu enfin être trouvée pour cette avenue privée qui pendant si longtemps a fait tant couler d'encre et dépenser de salive. En effet, l'avenue de Richelien, intégrée dans le périmètre du remaniement parcellaire, a été reconstruite sur toute sa longueur. Comme cela avait été décidé, la Commune a pris à sa charge un mètre de l'élargissement de la chaussée. Quant aux propriétaires intéressés, leur participation aux frais nécessités par ces travaux est tout à fait raisonnable. Cette magnifique route, d'une largeur moyenne de 5 mètres, sera incorporée au domaine public communal.

Nous voulons adresser, une fois encore, une pensée de reconnaissance à la mémoire de feu M. Henri Berthoud, ancien chef du Service de l'Agriculture, l'un des artisans de cette remarquable réalisation. Nous remercions également M. René Courtois, président du Syndicat de remaniement parcellaire, ainsi que les membres de son comité.

Le *chemin de Létrat*, dans son nouveau tracé, se trouve actuellement en voie d'achèvement. Nous ne voudrions pas manquer de relever que c'est en grande partie à notre regretté collègue, M. Henri Ramseyer, que nous devons cette réalisation. En effet, il fallait bien son dynamisme et son talent de persuasion pour parvenir à obtenir les participations indispensables. Finalement le coût des travaux, réduit à Fr. 800.000,—, se partagera en trois parts entre l'Etat de Genève, les Services fédéraux des améliorations foncières et de l'autoroute et la Commune de Versoix. Long de 2080 mètres, sur une largeur de 6 mètres, le tronçon neuf de Létrat constitue une belle réalisation, laquelle a été poursuivie par les services de l'autoroute jusque devant le Restaurant des Gravines. Nous sommes intervenus auprès de ce service en vue d'obtenir l'amélioration de cette importante artère de transit jusqu'au viaduc de l'autoroute. Lors de l'étude de la reconstruction du chemin de Létrat, le Département des Travaux Publics avait envisagé un important travail d'aménagement du carrefour chemin de Létrat-route de Sauvigny. Nous avons été informés récemment que, par raison d'économie, l'exécution de ce projet était reportée à des temps meilleurs.

Au début de l'automne 1964, l'annonce de l'occupation assez prochaine de 130 logements du Grand-Montfleury nous a mis dans l'obligation d'assurer aux futurs communiens un accès suffisant à la route de Suisse, en attendant la réalisation de la transversale qui les conduira par la suite directement sur le quartier de la gare de Versoix. L'entreprise Piasio, qui était occupée sur place à des

travaux de terrassement, s'est chargée, à des conditions particulièrement favorables, de l'exécution du tronçon du *chemin de Montfleury* compris entre la route de Suisse et le pont C.F.F. La chaussée aura une largeur de 7 mètres et sera bordée d'un trottoir. Nous avons profité de ces travaux pour demander aux propriétaires des conduites d'eau privées, lesquelles perdaient d'une manière continue en raison de leur vétusté et de leur manque de profondeur, de rechercher une autre solution. Ceux-ci se sont mis d'accord pour la pose d'une conduite unique.

Nous avons discuté avec le groupe constructeur des immeubles de la Scie du problème des voies d'accès de ce quartier. Il a été finalement convenu que celles-ci seraient construites par la S.I. La Scie et que la Commune en assurerait l'entretien.

Pour clore l'énumération de cette liste de travaux, nous ne voudrions pas manquer de relever l'effort fait au cours de ces dernières années dans notre Commune pour l'amélioration de son réseau routier. C'est ainsi entre autres que, par étapes successives, le chemin Degallier a pu être reconstruit sur toute sa longueur. Il nous reste encore quelques chemins à améliorer, mais il s'agit fort heureusement de travaux d'une moins grande importance que ceux qui ont été effectués. Citons pour mémoire :

— La route de Saint-Loup, de la ferme au chemin de Létrat, devra être reconstruite dans un avenir assez proche. Une étude a déjà été effectuée par le bureau de M. Paul Stouky, géomètre officiel.

— L'achèvement de l'élargissement de l'avenue Lachenal jusqu'à la route de Sauvigny, de même que le solde de l'avenue Louis-Yung, etc. Tous ces travaux devraient pouvoir être réalisés dans le cadre des budgets annuels futurs, si la valeur de notre centime additionnel continue à progresser.

Il avait été convenu en son temps que la Commune reprendrait l'avenue Th.-Vernes, à condition que celle-ci se trouve en parfait état d'entretien. Or, malgré de multiples rappels, il n'a pas été possible d'obtenir des propriétaires intéressés qu'ils fassent procéder au goudronnage qui s'impose. Aussi, jusqu'à nouvel avis, cette avenue ne peut-elle pas être incorporée au domaine public communal.

Grâce aux soins vigilants de nos excellents collaborateurs du service des travaux, la *décoration florale* de notre Commune a été particulièrement réussie cette dernière année. Nous sommes heureux de relever l'effort accompli dans ce domaine par de nombreux Versois. Nous les remercions vivement de leur contribution à l'embellissement de notre Commune.

Signalons l'effort particulier du groupe des Paysannes de Versoix qui, participant au concours des villages fleuris, avaient décidé de décorer les belles fermes du Château, à Sauvigny. Le travail de ces dames a non seulement fait l'admiration de tous ceux

qui ont eu l'occasion d'apprécier leurs compositions florales, mais leur a encore valu un premier prix bien mérité. Nous leur renouvelons ici nos vives félicitations.

Quant au poste de douane de Sauverny, il constitue une porte sur la Suisse particulièrement accueillante grâce aux dons horticoles de son chef, M. Marquis.

Dix nouveaux bancs publics, d'une conception particulièrement heureuse, ont été installés sur divers points de la Commune. Ceux du quai, vétustes et par surcroît endommagés lors de la pose du collecteur, ont été également remplacés.

Notons enfin que nous avons continué à parfaire l'équipement de nos cantonniers en faisant l'acquisition d'un petit tracteur Jacobson Chief pourvu d'une lame et d'une fraise à neige, ainsi que d'une tondeuse à gazon.

Eclairage public

L'élargissement du tronçon inférieur de l'avenue Lachenal ayant exigé l'enlèvement des poteaux qui supportaient la ligne électrique, ceux-ci ont été remplacés par des candélabres ; une semblable opération a été faite à la route de Saint-Loup, pour des raisons d'esthétique et de sécurité, jusqu'à la hauteur du nouveau groupe scolaire.

Service de la voirie et assainissement

La levée des ordures ménagères continue à être assurée par la Maison Vienne S.A., qui vient de faire l'acquisition d'un camion de plus grande capacité.

Nous profitons de cette rubrique pour attirer l'attention de la population sur le fait que l'usage des poubelles Ochsner est obligatoire et que la levée mensuelle des gros déchets, le premier mercredi de chaque mois, ne comprend pas l'enlèvement de matériaux de démolition, de fourneaux ou de carrosseries de voitures que certains communiens se permettent parfois d'entreposer sur les trottoirs.

Concernant le chapitre « assainissement », la pose de l'ensemble des collecteurs de la Commune est actuellement chose terminée.

L'usine d'incinération des ordures rend actuellement les services qu'on attendait d'elle. Il a été admis que son poids public — installation qui fait défaut dans notre commune — pouvait être utilisé par des tiers moyennant achat de tickets au prix de Fr. 4,— la pesée. Ces tickets sont à la disposition des intéressés à la Mairie. C'est là une facilité grandement appréciée tant par les commerçants que par les agriculteurs de toute la région.

Entretien du cimetière

L'entretien général du cimetière et le creusage des fosses continuent à être effectués par nos cantonniers.

Le Conseil municipal a modifié le règlement du cimetière dans le sens d'une limitation de la durée des concessions et d'une réadaptation du prix de celles-ci. Il a voulu par cela éviter une trop rapide saturation du terrain disponible et retarder le plus longtemps possible le transfert du cimetière sur un autre point de la Commune, qui serait obligatoirement éloigné du centre.

Plage et Vieux-Port

En raison de l'été exceptionnel dont nous avons été gratifiés, la plage du Vieux-Port a connu une grande affluence qui a entraîné pour notre personnel un travail considérable d'entretien ; pour la saison prochaine, celui-ci sera assuré par les soins du Département des Travaux publics.

Du fait des mesures prises pour lutter contre la surchauffe, la poursuite des travaux d'équipement du port et de la plage de Port-Choiseul a été provisoirement suspendue, à l'exception de l'aménagement du talus à l'avant du bassin nautique.

Stade et sport

Le Versoix football club a pris sur lui de faire exécuter une étude complète d'aménagement du stade communal, comportant le drainage et le nivellement du terrain, la pose d'une clôture, la construction de nouveaux vestiaires, etc. Le Conseil municipal a donné son accord de principe à ce projet, sous réserve du financement des travaux ; le F.C. Versoix poursuit dans ce but des tractations avec les différentes instances susceptibles de mettre à sa disposition le maximum de fonds nécessaires.

Protection civile

Le décès de M. Henri Ramseyer, conseiller administratif, nous a privés du chef de cette importante organisation dont la mise sur pied effective débutera prochainement par un cours de cadres.

Nous devons désigner incessamment un nouveau chef de la Protection civile de notre Commune. D'ores et déjà, nous adressons un pressant appel à ses collaborateurs et collaboratrices dont la formation débutera prochainement.

Remaniement parcellaire

Le beau temps de l'année 1964 a été également favorable aux travaux de l'entreprise de remaniement parcellaire qui ont avancé rapidement. Il a permis, en particulier, une destruction plus facile qu'on ne le supposait des monceaux de souches qui ont été incinérées. Actuellement, l'ensemble du réseau routier est terminé selon le plan fixé; il ne reste plus guère que quelques hectares de drainage à effectuer. Le remaniement parcellaire de Versoix, dont le but essentiel était de fournir les terrains nécessaires pour permettre la construction de l'autoroute, sera finalement profitable, sur de nombreux points, à notre Commune et à ses habitants. Le tonnage admis à la circulation sur les chemins créés ou améliorés a été limité à trois tonnes et demie, à l'exception de l'avenue de Richelien construite selon le type du Département des Travaux Publics. Un pressant appel est adressé à tous les usagers, aux agriculteurs en particulier, afin qu'ils maintiennent en parfait état de propreté et d'entretien les chaussées, qu'ils évitent les détériorations et respectent les bornes récemment placées.

Divers

Sur proposition de l'un de ses membres, en étroite collaboration avec le Conseil administratif, le Conseil municipal a amorcé une étude en vue de la création d'une zone industrielle sur les terrains communaux de la Californie. L'implantation d'un laboratoire de recherches horlogères, en liaison avec l'Observatoire qui se construit à proximité, était à l'origine de cette étude. Nous sommes malheureusement sans nouvelle de ce projet et nous craignons qu'il soit réalisé ailleurs, sur des terrains déjà équipés. En effet, l'adduction en eau de la région de la Californie pose actuellement des problèmes très difficiles pour les Services Industriels.

*

Le Conseil administratif est intervenu pour sauvegarder les intérêts des habitants du hameau de Sauvorny qui craignaient de voir leur alimentation en eau potable compromise du fait que la Commune de Chavannes-des-Bois avait accordé une nouvelle concession à l'Observatoire, lequel sera certainement un gros consommateur.

La Commune de Chavannes-des-Bois a fait procéder dernièrement à des sondages près de la source qu'elle possède vers le Pont de Grilly; ceux-ci ont été couronnés de succès; nous espérons ainsi que l'alimentation en eau potable de la région pourra être assurée de manière satisfaisante, moyennant certaines transformations du réseau.

*

Nous sommes menacés de voir se fermer, faute d'élèves en nombre suffisant, l'école de Chavannes-des-Bois, laquelle reçoit les enfants de Sauverny depuis 1866. Si cette mesure devait être prise, nous nous trouverions dans l'obligation de prévoir le transport à Versoix des écoliers domiciliés à Sauverny.

*

Le propriétaire d'une villa de l'ancienne propriété « Joli-Port » s'est insurgé contre la création du parc à voitures de la place Bordier et a intenté action à la fois contre l'Etat de Genève et la Commune de Versoix. Ceux-ci ont confié la défense de leurs intérêts à M^e Hermann Dutoit, avocat. Ce propriétaire a été débouté et condamné aux dépens. Nous remercions ici M^e Hermann Dutoit de son intervention.

*

Il a été procédé à une estimation fiscale des propriétés. Comme il fallait s'y attendre, la valeur des terrains et des constructions a été très nettement majorée. Fort heureusement, cette nouvelle estimation est tempérée par des allègements appréciables accordés au prorata des années de possession.

Bâtiments communaux

Comme indiqué ci-avant, la Commune est devenue propriétaire dès le 20 mai 1964 de la villa « Les Muguets », sise à l'angle de l'avenue A.-Lachenal et du chemin Degallier. Elle a conservé comme locataires M. et M^{me} Dann.

Dans le bâtiment de l'ancienne école, la classe voisine de la Mairie a été aménagée en salle du Conseil municipal. Cinq anciennes salles d'étude ont été louées comme dépôts à des commerçants ou artisans de la région. Un local a été aménagé à l'intention de notre infirmière d'hygiène sociale, M^{lle} Marianne Beck. Quant à l'ancienne salle de réunion, elle a été mise à la disposition de nos cantonniers comme entrepôt de matériel.

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de refaire entièrement la peinture des boiseries extérieures de l'école enfantine du Plateau de la Gare. Cet important travail a été effectué dans les meilleures conditions possibles.

Ecoles

Le 31 août 1964, la rentrée des classes s'est effectuée dans le nouveau groupe scolaire Ad. Lachenal, terminé dans les délais prévus.

Seuls quelques aménagements extérieurs étaient encore en cours d'exécution. Après bientôt une année d'utilisation, nous pouvons nous déclarer très satisfaits de cette construction. Les

douze classes, dont dix sont occupées actuellement, sont vastes, bien orientées et très claires. Le corps enseignant et les élèves y travaillent avec joie.

En ce qui concerne le mobilier scolaire, les anciens pupitres, entièrement rénovés, ont été transportés dans les salles d'étude de la nouvelle école. Poursuivant l'effort entrepris depuis quelque dix années, la Commune a complété l'équipement des classes par l'achat d'une cinquantaine de pupitres d'élèves et de douze pupitres pour les membres du corps enseignant. Nous remercions ici le Département de l'Instruction publique de la subvention qu'il a bien voulu octroyer à notre Commune pour ces achats.

Personnel enseignant : M^{me} Veluz, institutrice, a demandé son déplacement en ville pour se rapprocher de son domicile. Nous avons accueilli de nouvelles institutrices : M^{lle} Agnès Meyer, M^{lle} Huguette Pasquier, M^{me} Evelyne Reyren-Ruchet.

Statistique des élèves des écoles

Ecole enfantine :

| | | |
|---|---|-----------|
| | Classe de M ^{me} Evelyne Reyren-Ruchet | 26 élèves |
| » | M ^{lle} Elise Zingre | 23 » |

Ecole primaire :

| | | |
|----|--|-------|
| | Classe de M ^{me} Marie-Hélène Cavin | 30 » |
| .. | M ^{me} Georgette Audergon | 25 » |
| .. | M ^{lle} Agnès Meyer | 30 » |
| .. | M ^{lle} Huguette Pasquier | 26 » |
| .. | M ^{me} Marcelle Goumaz | 30 .. |
| .. | M ^{lle} Marie-Louise Vachoux | 22 » |
| . | M ^{me} Lucienne Steffen | 24 |
| .. | M ^{lle} Violette Urfer | 32 » |
| » | M. Jean Tochon | 26 » |
| > | M. Alfred Dentand | 33 |

Ecole de Chavannes :

| | | |
|---|-------------------------------------|-----|
| | Enfants du hameau de Sauverny | 6 » |
| . | Classe de M ^{lle} Vuagnaux | |

Total : 333 élèves

Nous exprimons ici notre vive reconnaissance à M. Alfred Dentand, maître principal, ainsi qu'à nos instituteurs et institutrices pour l'activité féconde qu'ils déploient en faveur de notre jeunesse.

Pour l'année scolaire 1965-66, le Conseil administratif envisage la création de salles d'études provisoires à Montfleury. L'aménagement d'un local, voire de deux locaux, est envisagé dans l'ancienne maison de maîtres. Ces classes seront destinées aux jeunes élèves domiciliés dans ce secteur.

Bibliothèque

Un grand travail de tri a été effectué et tous les ouvrages sans intérêt ont été liquidés. Nous avons acheté de nouveaux livres afin de constituer un choix d'ouvrages intéressants. Ouverte deux fois par semaine, le mardi et le samedi après-midi, de 16 à 18 h., notre bibliothèque connaît un succès certain puisque le nombre des lecteurs a quadruplé en une année. Nous félicitons M^{me} Levrat de sa compétence et la remercions du dévouement qu'elle apporte à son activité.

Manifestations communales

L'année écoulée a été fertile en manifestations, toutes favorisées par le beau temps.

C'est avec ferveur et dans la joie que les habitants de Versoix ont commémoré le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Impeccablement organisées par un comité présidé par M. Henri Ramseyer, les manifestations débutèrent le samedi après-midi 30 mai par des joutes sportives animées. Le soir, dès 19 h. 30, un repas populaire fut servi à quelque 700 convives réunis autour de longues tables disposées sur le quai de Versoix, brillamment illuminé et richement pavoisé.

Puis, après une brève allocution de M. le Maire Ramseyer, suivie de la lecture de la proclamation, une partie récréative d'une haute tenue se déroula dans une ambiance fraternelle et sympathique :

- chants exécutés par quelque deux cents écoliers, sous la direction de M^{me} L. Steffen, institutrice,
- chœurs interprétés de façon impeccable par une chorale mixte dirigée par M^{lle} L. Carrard, professeur,
- morceaux entraînants de l'Union Instrumentale de Versoix, renforcée pour la circonstance par quelques musiciens de Gex et de Ferney, sous la baguette du chef Ch. Buhler,
- gracieuses productions des pupilles et pupillettes,
- pyramides et exercices aux barres parallèles par les membres de la section versoisienne de la Société fédérale de gymnastique.

Ce spectacle, applaudi par une nombreuse assistance, fut suivi d'un bal animé.

Le dimanche matin, dès 8 h. 30, la population versoisienne accueillait avec enthousiasme les contingents venus de Fribourg et de Soleure. Les soldats confédérés, dont on admira la belle tenue, rendirent les honneurs au drapeau. Puis un cortège haut en couleurs se forma et gagna le port de Versoix. Après une rapide collation,

ce fut l'embarquement, moment particulièrement solennel. La nombreuse assistance, massée sur le quai, accompagnée de la fanfare, entonna le « Cantique suisse », tandis que le « Neptune » et la « Vaudoise » prenaient lentement le large en direction du Port Noir, escortées par une flotille richement pavoisée.

Ces heures joyeuses et émouvantes resteront longtemps gravées au cœur des Versoisien.

La *cérémonie des promotions* se déroula dans la nouvelle et vaste salle du nouveau groupe scolaire. Ce fut la première occasion pour les Versoisien de pénétrer dans nos nouveaux locaux et nombreux furent les parents qui assistèrent à cette cérémonie, présidée par M. Raymond Uldry, délégué du Département de l'Instruction publique. Un cortège, conduit par l'Union Instrumentale, se dirigea sur le stade communal où le goûter et des productions d'acrobates et de clowns musicaux furent offerts aux enfants, sans oublier les tours de carrousel !

Le 1^{er} août a été célébré en toute simplicité dans le petit parc de l'école infantine. L'assistance, accompagnée de l'Union Instrumentale, chanta des hymnes patriotiques et, après l'allocution de M. le Maire Emile Bølsterli, chacun se rendit sur le quai pour contempler le feu d'artifice tiré du débarcadère, ainsi que le traditionnel feu de joie allumé près de la jetée.

Inauguration du groupe scolaire Adrien Lachenal. Le 3 octobre, la Commune remettait officiellement le nouveau groupe scolaire au chef du Département de l'Instruction Publique. Les invités furent accueillis par des chants d'enfants dirigés par M^{me} L. Steffen, institutrice ; puis les locaux furent visités avec beaucoup d'intérêt. Le repas officiel qui suivit groupait autour des autorités communales : MM. les Conseillers d'Etat André Chavanne et François Peyrot, accompagnés de leurs chefs de service, les autorités ecclésiastiques, les chefs d'entreprises, les membres du corps enseignant et les représentants des sociétés locales.

L'après-midi, un grand nombre de Versoisien profitèrent de cette journée d'inauguration pour visiter les nouveaux locaux, qui font honneur à notre commune.

Sociétés locales

Notre commune a le privilège de pouvoir compter sur des sociétés vivantes et actives qui permettent le maintien de l'esprit communautaire versoisien. Plusieurs d'entre elles ont changé de président. Nous félicitons ceux-ci et formons pour eux et leurs sociétés des vœux sincères pour une fructueuse activité.

La section de Versoix de la S.F.G. a marqué son 90^e anniversaire par une soirée et un banquet très réussis dans nos nouveaux locaux.

Nous tenons à remercier ici nos sociétés locales pour la part importante qu'elles ont prise lors des nombreuses manifestations de l'an dernier.

Police - Circulation

Du fait de la nouvelle organisation de la police genevoise, nos rapports avec la gendarmerie ont été moins nombreux ; rappelons que les contraventions pour infractions diverses sont traitées directement par le Service compétent de Genève.

Les baigneurs et navigateurs se rendant à Port-Choiseul n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser le vaste emplacement de parking de la place Bordier. Il en est résulté, durant les week-end tout spécialement, des embouteillages dans les petits chemins du Vieux-Port. La situation sera revue pour la saison prochaine, en vue de pallier les inconvénients constatés.

Des disques de limitation à 3 1/2 tonnes ont été placés à l'entrée des chemins neufs du remaniement parcellaire.

Agriculture et forêts

1964 a été une année satisfaisante pour nos agriculteurs. Les baux des terrains de la Californie ont été prorogés d'une année.

L'aménagement de nos forêts communales se poursuit sous la compétente direction de M. Marcel Jacot, garde-forestier et conseiller municipal, que nous remercions vivement de son obligeante collaboration.

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers municipaux,

L'année que nous venons de vivre, de même que les exercices écoulés, nous ont permis de prévoir et de préparer dans le calme et la concorde l'avenir de notre Commune.

Les problèmes sur lesquels nous nous sommes longuement penchés :

- Construction du groupe scolaire Adrien Lachenal,
 - Assainissement de notre Commune,
 - Amélioration du réseau routier,
 - Plan directeur de Versoix,
 - Traversée de l'autoroute Genève-Lausanne,
 - Reconstruction du Bourg-de-Versoix, etc.,
- n'ont certes pas tous trouvé de solution pour le moment.

D'aucuns peuvent regretter que certains projets étudiés — nous pensons notamment à la construction d'immeubles H.L.M. — n'aient pas encore pu être réalisés. Pour notre part, nous considérons qu'un développement harmonieux de notre Commune est de beaucoup préférable à une expansion par trop hâtive, voire brutale, comme c'est le cas dans d'autres régions de notre canton. C'est du reste l'un des buts des mesures prises par nos autorités fédérales.

L'essor raisonnable de Versoix devrait nous permettre de sauvegarder notre esprit communal. Nous souhaitons que les nouveaux habitants — à qui nous adressons un cordial souhait de bienvenue à Versoix — se sentent bien chez eux et qu'ils prennent part peu à peu à la vie de nos sociétés locales.

Cependant, si nous voulons éviter que Versoix ne devienne une cité-dortoir, il faudra poursuivre l'étude entreprise en vue de la création d'une zone industrielle contrôlée, en dehors bien entendu de la zone résidentielle. L'équipement des terrains communaux de la Californie en eau et électricité pose des problèmes difficiles à résoudre présentement. Cependant, inspirons-nous de la devise de Guillaume d'Orange : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer » et allons de l'avant avec confiance.

Messieurs, grâce à votre dévouement, grâce à votre esprit civique, nous pouvons envisager avec optimisme l'essor de Versoix.

Soyez vivement remerciés de votre travail désintéressé, de vos judicieux conseils et de votre constant appui.

Nous exprimons également notre vive gratitude à tous nos employés communaux, notamment à M. Marcel Lacroix et à M. William Guichard, pour leur précieuse collaboration et nous les félicitons de l'excellent travail qu'ils accomplissent.

E. Bølsterli, Maire.

L. Piccot, Conseiller administratif.

N. Genequand, Conseiller administratif.

Versoix, le 17 mai 1965.

Rapport de la Commission des finances

La Commission des Finances s'est réunie le 13 mai 1965 à la Mairie ; assistaient à la séance : MM. Bölsterli, maire ; Genequand et Piccot, conseillers administratifs ; Chevallier, Chollet, Estier, May, Nicollin et Robert Piccot, conseillers municipaux.

MM. Golay, Herbez, Jacot et Rosselet, empêchés, s'étaient fait excuser. En l'absence de M. Golay, M. Chevallier fut désigné pour le remplacer à la présidence de la commission.

La Commission entendit tout d'abord diverses communications du Conseil administratif et en particulier un exposé de M. le Maire Bölsterli sur la situation financière de la commune de Versoix, qui est saine.

La Commission porta ensuite son attention sur les comptes de la Commune pour l'exercice 1964 ; elle obtint toutes les explications utiles tant des conseillers administratifs que du secrétaire de la Mairie.

En conclusion de ses constatations, la Commission des finances, unanime, propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1964 qui se présentent comme suit :

| | | |
|-----------------------|-----|---------------------|
| Recettes | Fr. | 1.228.666,50 |
| Dépenses | Fr. | <u>1.179.021,90</u> |
| Excédent des recettes | Fr. | 49.644,60 |

Elle propose en outre au Conseil municipal de donner décharge au Conseil administratif des comptes 1964 et de sa gestion, en lui exprimant ses félicitations et sa reconnaissance pour son administration parfaite des affaires communales.

La Commission exprime également sa gratitude à M. M. Lacroix, secrétaire de la Mairie, pour l'excellente tenue de sa comptabilité et pour son dévouement.

Le président de la Commission a.i. :

François Chevallier.

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1964
présenté par le Conseil administratif;

Sur proposition de la Commission des finances;

A l'unanimité,

D é c i d e :

1. Le rapport administratif présenté par le Conseil administratif
est adopté;

2. Les comptes de l'exercice 1964, avec :

aux recettes . . . Fr. 1,228,666,50

aux dépenses . . . Fr. 1.179.021,90

soit un excédent de recettes de Fr. 49.644,60 sont adoptés.

3. Décharge est donnée au Conseil administratif pour sa gestion.
Le Conseil municipal lui exprime sa vive reconnaissance pour la
peine, le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite admi-
nistration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Versoix, le 24 mai 1965

P. Wicht

Président du Conseil municipal

Fonds communal de Bienfaisance

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Solde en caisse à nouveau . . . | Fr. 10.706,33 | |
| Don de M. Ch. Craissati . . . | > 300,— | |
| Don de M. le Dr Michel . . . | > 100,— | |
| Don de M ^{me} M. Livadas-Métein . . . | > 50,— | |
| Don de M. Dann | > 100,— | |
| $\frac{1}{2}$ produit tronc des mariages 1964 . . . | > 132,— | |
| Versement du budget 1964 . . . | > 2.000,— | |
| Intérêts du fonds Marc Birkigt . . . | > 1.500,— | |
| Secours versés | > 1.475,45 | |
| Solde en caisse au 31. 12. 1964 . . . | > 13.412,88 | |
| | <u>Fr. 14.888,33</u> | <u>Fr. 14.888,33</u> |

Montant du carnet d'épargne au 31 décembre 1964 Fr. 17.187,92

Fonds de courses scolaires

| | |
|---|----------------------|
| Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1964 | Fr. 9.151,09 |
| Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire | > 2.000,— |
| Carnet à la Caisse Hypothécaire | > 410,90 |
| | <u>Fr. 11.561,99</u> |

Prix Lachenal

Carnet d'Epargne au 31 décembre 1964 Fr. 777,19

Dettes communales, emprunts

| | |
|--|-------------------------|
| 1957 Caisse d'Epargne 3 $\frac{3}{4}$ ‰, montant Fr. 500.000,—, solde | Fr. 364.922,60 |
| (achat propriété Lachenal) | |
| 1961 Caisse Crédit Mutuel Versoix 3 $\frac{3}{4}$ ‰ Montant Fr. 65.400,—, solde | Fr. 54.800,— |
| 1962 Caisse d'Epargne 3 $\frac{3}{4}$ ‰, montant Fr. 2.000.000,—, solde | Fr. 1.925.938,85 |
| (Construction nouveau groupe scolaire) | |
| 1964 Caisse d'Epargne 4 ‰, montant Fr. 1.200.000,—, prélevé | Fr. 350.000,— |
| (Frais divers d'équipement) | |
| | <u>Fr. 2.695.671,45</u> |

Allocations en 1964

| | | |
|---|-----|---------|
| Union Instrumentale | Fr. | 1.000,— |
| Société fédérale de gymnastique | " | 400,— |
| Compagnie des sapeurs-pompiers | " | 400,— |
| Football-Club | " | 400,— |
| Société de Sauvetage | " | 400,— |
| Hospice général | " | 200,— |
| Sanatorium Populaire Genevois | " | 100,— |

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

| | | | |
|---|-----|------------|---------------|
| Solde de l'exercice précédent . | Fr. | 153.286,85 | |
| Boni pour l'exercice 1963 . . . | " | 11.379,60 | |
| Intérêts 1964 | " | 4.251,55 | |
| Prélèvements pour augmentation capital soc. C. H. | Fr. | 65.400,— | |
| Solde du compte à nouveau | Fr. | 103.518,— | |
| | | <hr/> | |
| | Fr. | 168.918,— | Fr. 168.918,— |

Fonds Marc Birkigt

| | | | |
|--|-----|----------|--------------|
| Solde de l'exercice précédent . | Fr. | 50.000,— | |
| Intérêts 3 % au 31 décembre 1964 . | " | 1.500,— | |
| Prélevé pour Fonds de Bienfaisance | Fr. | 1.500,— | |
| Solde à nouveau | " | 50.000,— | |
| | | <hr/> | |
| | Fr. | 51.500,— | Fr. 51.500,— |

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

| No | | Fr. |
|--------------------|--|-------------------------|
| 9. | $\frac{1}{3}$ finance naturalisation au fonds bienfaisance | 1.600,— |
| 10. | Répartition taxe compagnies d'assurances | 5.274,35 |
| 11. | 50 % des permissions spéciales de cafés | 501,— |
| 13. | Produit de la taxe professionnelle fixe | 33.443,— |
| 14. | Centimes additionnels | 643.839,45 |
| 15. | Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire | 13.897,50 |
| 16. | Produit des locations | 8.636,85 |
| 21. | Produit des concessions au cimetière | 1.100,— |
| 22. | Recettes éventuelles | 4.912,80 |
| 23. | Produit de l'Etat civil | 1.033,60 |
| 25. | Routes subventionnées | 131.500,— |
| 27. | Aide à la vieillesse | 88.104,35 |
| 28. | Aide à la Vieillesse (taxes frontalières A. C. V.) | 1.461,— |
| 29. | Taxes frontalières | 10.676,60 |
| 30. | Concessions d'eau du canal | 1.227,50 |
| 31. | Répartition Services Industriels | 50.030,50 |
| 32. | Produit des inhumations | 1.275,— |
| 33. | Amendes perçues par l'Etat | 12.348,65 |
| 34. | Participation Etat égout de Pont-Céard | 57.985,60 |
| 35. | Subvention Etat pour deux terrains de sport | 23.500,— |
| 36. | Subvention Sport-Toto | 5.000,— |
| 37. | Prestation du fonds d'équipement communal | 75.000,— |
| 38. | Part de la Commune s/certains bénéfices immobiliers | 56.318,75 |
| Total des recettes | | <u>Fr. 1.228.666,50</u> |

Total des recettes Fr. 1.228.666,50

Total des dépenses » 1.179.021,90

Excédent des recettes Fr. 49.644,60

de la commune de Versoix pour l'année 1964

DÉPENSES

| No | | Fr. |
|-----|--|-------------------------|
| 2. | Contribution foncière des biens communaux | 799,45 |
| 3. | Assurance bâtiments communaux contre incendie | 4.807,40 |
| 4. | Frais de bureau et petite caisse | 4.604,10 |
| 5. | Traitement des employés de la Commune | 104.351,70 |
| 6. | Registres et formules fournis par le Dép. de l'Intérieur | 34,— |
| 8. | Frais d'affichage | 200,— |
| 9. | Indemnité inspecteur du bétail | 250,— |
| 10. | Frais régie du cimetière | 1.145,— |
| 12. | Sapeurs pompiers - Secours contre l'incendie | 6.628,— |
| 13. | Réparation et entretien des chemins communaux | 117.000,— |
| 14. | Ferme de la voirie | 59.200,— |
| 15. | Fourniture d'eau | 5.248,25 |
| 16. | Eclairage des routes et chemins | 8.109,25 |
| 17. | Entretien des bâtiments communaux | 15.154,95 |
| 18. | Chauffage des bâtiments communaux | 21.552,20 |
| 19. | Eclairage des bâtiments communaux | 4.127,35 |
| 20. | Entretien et renouvellement mobilier des écoles | 8.806,85 |
| 22. | Ecole de Chavannes-des-Bois | 450,— |
| 24. | Entretien et renouvellement bibliothèque | 5.146,95 |
| 25. | Fête des écoles | 4.844,15 |
| 28. | Participation entretien des lignes de tir | 597,45 |
| 29. | Abonnement au téléphone, alarme pompiers, télédiff. | 1.394,45 |
| 30. | Amortissement dette communale | 104.351,35 |
| 31. | Intérêts de la dette communale | 91.716,85 |
| 33. | Dépenses imprévues | 27.721,15 |
| 35. | Naturalisations à fonds de bienfaisance | 1.600,— |
| 40. | Frais pour l'Etat civil | 793,50 |
| 41. | Routes subventionnées | 124.500,— |
| 42. | Aide à la Vieillesse | 89.565,35 |
| 43. | Assurance scolaire charge commune | 24,— |
| 44. | Assurances diverses et retraites | 17.433,65 |
| 45. | Allocations diverses | 2.900,— |
| 46. | Allocation aux colonies de vacances | 2.000,— |
| 47. | Indemnités au Conseil administratif | 9.600,— |
| 48. | Cotisations AVS, AI et Allocations familiales | 4.300,75 |
| 49. | Versement fonds de bienfaisance | 2.000,— |
| 50. | Infirmière d'hygiène sociale | 3.000,— |
| 51. | Travaux neufs | 231.578,20 |
| 52. | Part construction abri PA | 10.000,— |
| 53. | Participation Etat égout Pont-Céard | 57.985,60 |
| 54. | Subvention Etat pour deux terrains de sport | 23.500,— |
| | Total des dépenses | Fr. 1.179.021,90 |

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

| | |
|----------------------------------|------|
| Certificat de vie | 1,— |
| Déclarations diverses | 1,— |
| Légalisations | 1,— |
| Extrait d'acte de naissance | 3,— |
| Extrait d'acte de décès | 3,— |
| Extrait d'acte de mariage | 3,50 |
| Extrait du registre des familles | 4,— |

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : mardi et samedi de 16 h. à 18 h.

Maître ramoneur

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73

EN VENTE A LA MAIRIE ·

**Histoire
de la
Commune de Versoix**

par JEAN-P. FERRIER

Ouvrage illustré de 16 croquis et 16 planches hors-texte,
réédité par la Commune de Versoix

Prix réduit pour les habitants de Versoix : fr. 10.— l'exemplaire